

Charente Nature sur le qui-vive

Gelée royale ou amanite phalloïde... Charente Nature, association de protection de l'environnement, délivre avec humour des prix allant respectivement à l'initiative la plus écologique et à la pire pollution ou destruction du cadre de vie. Cette année, le blâme a été décerné au remplissage hivernal des bassines et à une décharge, sauvage et évitable. La distinction positive a récompensé des éleveurs du Confolentais, à l'initiative d'une première collecte et du recyclage de plusieurs tonnes de bâches en plastique usagées. «Les gens ont envie d'avoir un paysage plus riche, plus varié. La prise de conscience est faite, reconnaît Jean-Pierre Sardin, président de l'association, mais il y a des contraintes.» Pour Charente Nature, l'existence d'un paysage rural, par exemple une vallée boisée, n'est pas, en elle-même, la garantie d'une biodiversité.

Charente Nature,
05 45 91 89 70,
impasse Lautrette,
Angoulême.
Poitou-Charentes Nature,
05 49 88 99 23

La volonté de préserver des essences ou des plantes indigènes, adaptées au sol lors de la réimplantation de haies, doit participer de la protection du paysage. L'association pose également un œil critique sur les aménagements paysagers en zones urbaines et périurbaines, davantage faits, selon elle, pour le confort de l'automobiliste que pour celui de l'habitant et d'un coût (en eau) environnemental élevé, qui plus est en période de sécheresse.

Quant à la qualité des paysages charentais, riches encore, et variés dans les zones rurales, elle laisse à désirer dans les entrées de ville, transformées en de vastes zones commerciales et industrielles, organisées autour d'axes routiers et peu structurantes pour la vie des hommes. «Un paysage agressif peut rendre les habitants agressifs... Le paysage est une notion transversale. Il faut créer des pay-

sages urbains attirants qui donnent l'envie d'habiter et aussi l'envie de sortir de chez soi», précise Jean-Pierre Sardin en soulignant l'intérêt de dialoguer, aujourd'hui, avec les décideurs pour redessiner les contours de la cité. Ce que fait sans relâche l'association indépendante, née dans les années 1970, notamment au sein de la Commission départementale des sites et des paysages ou du Conseil architecture, urbanisme, environnement. Très intégrée au tissu local (représentée dans une quarantaine de commissions administratives de niveau régional, départemental et local), Charente Nature compte une dizaine de salariés qui interviennent aussi bien pour la protection de la faune sauvage, des inventaires du patrimoine naturel, des expertises, l'éducation du grand public, la formation des professionnels... Quelque 80 bénévoles très présents participent aux différentes actions et à la rédaction du mensuel édité par l'association, laquelle compte 500 adhérents.

Astrid Deroost

RÉMI MARCOTTE

Jardinier de l'éphémère

Déjà élu 1^{er} prix du public et du jury en 2003, avec sa création sur le thème de l'eau, Rémi Marcotte, 26 ans, futur ingénieur en architecture du pay-

sage, élève de l'école de Gembloux (Belgique), est revenu planter un jardin sur le sol fertile de Saint-Fraigne, dans le canton d'Aigre (nord Charente). Originaire de Dunkerque, il a découvert la Charente après la tempête de 1999 alors qu'il venait porter secours à une nature dévastée. Depuis, il a notamment mené à bien la conception et la réalisation d'un parc romantique au pied du château de l'Yeuse, près de Cognac. Son mémoire d'études porte sur l'intégration de ce patrimoine au flux touristique drainé par le fleuve Charente. Cette année à Saint-Fraigne, Rémi Marcotte a planché sur le thème du vent en dessinant un «œil du cyclone» en trois dimensions. Il a donné à une vingtaine de plantes colorées le soin de figurer le froid et le chaud, la dépression et l'anticyclone. Il a gravillonné deux allées courbes qui se rejoignent en un point central, à la fois rose des vents et œil du cyclone. Là, il a imaginé des visiteurs bataillant gaiement à coups de bulles de savon (bulleurs à disposition). Le jardinier a également installé des manches

à air au sommet de poteaux, des fils tendus de linge imprimé de sa poésie... «La réalisation de ces jardins éphémères me permet une découverte ludique des végétaux, de les garder en mémoire et de les réutiliser», explique Rémi Marcotte qui a souligné les effets du vent avec l'astilbe, le fenouil bronze ou le miscanthus, avec encore la lavande papillon ou les boutures de saule. Pour ce faiseur, depuis toujours, de cabanes végétalisées, héritier d'une passion maternelle pour les plantes et la terre, le temps d'agir en professionnel du paysage est presque venu. Ses études lui ont, dit-il, permis de faire le lien entre une imagination prolifique, la conception et la réalisation : «L'important dans l'aménagement d'un espace public, c'est le cahier des charges, savoir ce qu'attendent les gens, puis s'adapter tout en sachant exprimer ses idées».

Astrid Deroost

Les jardins éphémères de Saint-Fraigne sont créés par des professionnels et des amateurs. Visites jusqu'à la mi-octobre.



Alberto Boccos

APAPPA

Coup de pied dans les bassines

Le 9 juin 2005, le tribunal administratif de Poitiers a annulé les autorisations signées par le préfet de la Charente de création de réserves de substitution pour l'irrigation à Aigre, Tusson, les Gours et Mons. Cela alors que la réserve d'Aigre est déjà entièrement sortie de terre et celle de Mons en partie. «Si le jugement est confirmé, cela pourrait faire jurisprudence et signifier, de fait, que les réserves déjà construites sont illégales», se réjouit Jean-Paul Louis, président de l'Association protection et avenir du patrimoine en pays d'Aigre (Apappa) qui avait déposé les deux recours contre ces arrêtés préfectoraux.

La victoire de l'association repose sur une erreur de qualification des constructions. En effet, les ouvrages enterrés ou semi-enterrés ne requièrent pas, au préalable, d'études d'impact. Mais le commissaire du gouvernement, sur le rapport duquel s'appuie la décision du tribunal, a estimé que les réserves ne pouvaient être assimilées à des ouvrages enterrés ou semi-enterrés. Et donc que leur construction devait être précédée d'une étude d'impact. Or, aucune des bassines réalisées dans la région n'en a fait l'objet. Si ce jugement satisfait l'Apappa, Jean-Paul Louis ne sait pas quels champs

explorerait l'étude d'impact. Se limiterait-elle à la vérification de la solidité de la construction ? «Ce qui est déjà une avancée pour un ouvrage de 10 mètres de haut qui a prouvé sa faiblesse à Vivonne au début de l'année : la bassine s'est vidée. Si elle avait été pleine, l'eau aurait submergé la RN 10», estime Jean-Paul Louis. Ou ira-t-elle plus loin ? «Ce que nous voulons connaître, c'est l'impact global de tous les projets de bassines sur les ressources en eau.» Car c'est sur ce terrain que le conflit se concentre. Les bassines reposent sur la logique suivante : capter et réserver



Jean-Paul Louis

l'eau quand les ressources sont plus importantes, du 15 décembre au 15 avril, pour irriguer en été. «Mais aucune étude ne prouve que ces millions de m³ prélevés pendant cette période permettent globalement d'économiser l'eau.» Même s'il ne règle pas le problème de fond, ce jugement du tribunal conforte tous ceux qui militent contre l'extension du maïs irrigué (les réserves lui sont destinées en majorité), la pollution du paysage (Jean-Paul Louis qualifie les réserves de «monstrueuses taupinières») ou la gestion irraisonnée des ressources en eau...

«On a l'habitude de dire que la beauté d'un paysage est une notion subjective, je pense que, au contraire, reconnaître cette beauté et la défendre est une question d'éducation du regard. Si personne ne réagit à quelque chose de monstrueux, c'est que les regards sont pollués.» Jean-Paul Louis ne supporte pas de voir le paysage autour de Tusson, où il s'est installé voici une trentaine d'années, modelé par le maïs qui exige de l'eau, donc d'énormes réserves de substitution et des pivots et des rampes d'irrigation aux dépens des haies qui gênent leur passage. «Rien ne justifie cette pollution visuelle, pas même la lutte contre le nucléaire.» Il fait ici allusion aux éoliennes. «Mais, là, je parle en mon nom. Tous les adhérents de l'Apappa ne partagent pas mon avis.»

Anh-Gaëlle Truong

PAYSAGES DE LATILLÉ

Des habitants qui s'étaient mobilisés contre un projet immobilier démesuré (finalement abandonné par le promoteur) ont créé l'Association des amis du bourg de Latillé pour continuer à travailler ensemble, en particulier sur le patrimoine urbain et les paysages. Cette commune de la Vienne est située à l'interface de deux entités paysagères : les plaines de champs ouverts et le bocage. L'association s'intéresse, entre autres, à l'évolution du paysage en comparant des photos aériennes de 1950, 1980 et 2003, en étudiant le cadastre napoléonien ou en expliquant le processus de dégradation et disparition des haies. Exposition du 15 au 25 septembre.



Jean-Paul Louis

La préservation du paysage bocager

Les intérêts agricoles et la préservation de l'environnement ne sont pas toujours deux paramètres faciles à concilier. Au cours des dernières décennies, la modernisation de l'agriculture a eu des effets pervers sur le paysage bocager des Deux-Sèvres. Dans un maillage serré de végétation, le réflexe fut l'arrachage des haies pour agrandir la taille des parcelles et, de ce fait, la destruction progressive d'un paysage et d'un écosystème. Les haies remplissent de nombreux rôles : préservation de la qualité de l'eau par filtration des eaux de ruissellement, protection des cultures par effet brise-vent, production de bois d'œuvre et de chauffage, et préservation de la diversité biologique du bocage. Face à un tel problème, élus du canton de Cerizay, techniciens de l'Office national chasse et faune sauvage, et agriculteurs se sont mobilisés pour créer en 1996 l'association Bocage pays branché. Œuvrant à présent sur l'ensemble du pays Bressuirais, soit 33 commu-

nes, cette entité apporte conseils techniques et sensibilise sur la nécessité de replanter des haies et de gérer au mieux le linéaire existant. Elle accompagne les agriculteurs, particuliers et communes dans leur projet : restructuration d'une parcelle, embellissement paysager d'une exploitation ou d'une habitation, plantation dans le cadre de travaux de voirie... Pour sauvegarder et améliorer l'existant, l'association a mis en place deux outils. Le premier est le plan de gestion des haies que l'agriculteur s'engage à suivre lorsqu'il signe un contrat d'agriculture durable avec l'Etat ; il organise les différentes phases d'entretien, de restauration et de plantation. Le plan paysager rural, plus récent, est un diagnostic environnemental communal, suivi de préconisations ; il inventorie les haies bocagères, ripisylves et boisements, les milieux aquatiques, les zones à risque environnemental et d'autres composantes : les carrières, sablières, chemin de randonnée...

Petite barrière, à La Forêt-sur-Sèvres.



Kévin Certenais

Des inventaires réalisés sur cinq communes, un premier constat peut être dégagé : «Si la moitié du maillage total est composé de haies vives multi-strates, de bonne qualité biologique, 70 % du linéaire de bord de route est de mauvaise qualité ; les haies sont basses, peu épaisses et peu diversifiées», souligne Emmanuelle Renoux, responsable de Bocage pays branché. «Collectivités et agriculteurs s'en partagent la gestion sans tenir compte de ce que fait chacun alors que les cahiers des charges existent.» Grâce à l'association, ces acteurs ont accepté de se concerter. «L'entretien des haies s'inscrit à présent dans une vision d'agriculture de qualité.» Les efforts de l'association portent également sur l'ébranchage des têtards – arbres étêtés dont les branches inférieures sont taillées – et la réhabilitation des mares, lieux d'accueil de la faune sauvage. Un ensemble d'animations auprès du grand public, des scolaires et des agriculteurs ainsi que des actions de formation au sein d'organismes agricoles contribuent à ancrer ces pratiques environnementales. Toutefois la préservation du paysage bocager reste dépendante de l'évolution future de l'agriculture, et plus particulièrement de l'avancée ou non de la culture céréalière dans ce secteur, et du maintien de l'élevage, activité qui va de pair avec ce paysage bocager.

Isabelle Hingand

Tél. 05 49 81 19 04

PROM'HAIES

L'association installée à Montalembert (sud Deux-Sèvres) valorise les structures arborées du paysage rural («Trame du paysage», *L'Actualité* n° 64). Prom'haies replante des haies – plusieurs centaines de kilomètres en quinze ans –, prodigue ses conseils techniques et apporte son expérience aux collectivités comme aux particuliers soucieux d'entretenir ou de (re)construire les paysages de la région. Tél. 05 49 07 64 02 promhaies.net

Les élus à l'école du paysage

Avec la loi Solidarité et renouvellement urbain, le paysage entre en force dans les documents d'urbanisme. Mais quelle orientation leur donner ? Quel paysage dans quel territoire ? Les élus sont en demande d'informations et de sensibilisation sur cette notion subjective dont l'approche actuelle est nouvelle. Pour y répondre, le Conservatoire régional des espaces naturels a mandaté l'Ifree

pour organiser des séminaires¹. Trois ont été proposés en 2004, cinq en 2005. «Les programmes sont tous différents, des intervenants aux visites, et sont composés en fonction du thème que les collectivités souhaitent explorer », explique Geneviève Desprez, chargée à l'Ifree de la mise en œuvre de ces rencontres. Ainsi, le sujet du séminaire initié le 6 juin par la Communauté d'agglomération de Niort

(Can) était «L'inscription du paysage dans les documents d'urbanisme». Les élus et les agents de la Can ont exploré les moyens de passer d'un paysage – produit involontaire d'activités individuelles – à l'expression d'un intérêt général pour la qualité du cadre de vie. Les élus de la commune de Cerizay et représentants des communes voisines, réunis le 11 juin dernier dans les Deux-Sèvres, ont abordé le paysage comme outil d'intégration et d'anticipation des projets d'aménagements.

«Nous essayons d'abattre les idées reçues en mettant l'accent sur toute la part d'affectif et de subjectif qui joue sur notre perception. Le paysage n'étant jamais perçu de la même manière par un touriste, un habitant ou un agriculteur Nous tentons également de faire passer ces messages : “le paysage doit évoluer et non rester figé” et “le paysage a un rôle à jouer”.» Le plus difficile, finalement, étant de trouver des intervenants, rares, qui soient familiarisés à la fois avec les enjeux du paysage et ceux induits par les nouveaux documents d'urbanisme tels que les Plans locaux d'urbanisme ou les schémas de cohérence territoriale.

Anh-Gaëlle Truong

1. Financés par l'Europe, la Région Poitou-Charentes et le Conservatoire régional des espaces naturels.

Zone industrielle de Thouars.



Claude Fauquet

Micro-paysages urbains

Faut-il le même mobilier urbain dans toute la ville, dans un souci de cohérence, ou le différencier en fonction des quartiers pour préserver leur identité ? Faut-il choisir un pavé béton imitant le calcaire, de vrais pavés en calcaire ou des pavés en granit pour le revêtement des sols du centre-ville ? Selon qu'on aborde le problème sous des angles techniques, culturels ou architecturaux, les solutions ne seront pas les mêmes. Depuis 6 ans, à la mairie de Poitiers, ces différentes approches se croisent au sein

d'un groupe de travail Paysages urbains se réunissant à un rythme variable, de mensuel à trimestriel. Le groupe, dont les avis restent consultatifs, réunit des fonctionnaires de la ville, des élus et des partenaires comme le directeur de la Société d'équipement du Poitou, l'architecte des Bâtiments de France, l'architecte conseil de la ville ou la chargée de mission à la culture de la Communauté d'agglomération. «Plutôt que de sensibiliser les participants au paysage – ils le sont déjà –, le groupe de travail

permet de sensibiliser chacun aux perceptions paysagères des autres», note Yves Pétard, directeur général des services techniques de Poitiers. Les dernières questions explorées par le groupe de travail concernaient l'aménagement du square du Bon Pasteur et les possibilités d'amélioration des circuits de visite matérialisés sur les sols de la ville par des lignes de couleur.